



# Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 février 2021 à 19h30

**Présents :** MANÇANET Alexandre – LUCZAK Francis - JULIANO Claudio – DEMANDRE Pierre-Louis – BITSCH Didier -- AUBRY Valery - LOPEZ Pedro – BITSCH Nicolas – KOENIG Jean-François – KOENIG Céline.

**Excusés :** DEVIN Christophe (procuration donnée à Alexandre MANÇANET)

---

**Préambule :** Après avoir procédé à l'appel nominal des membres et pris acte de la procuration qui a été émise, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. En raison du contexte sanitaire et conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, le Maire ne peut donc autoriser l'accès au public des séances du conseil municipal. Par voie de conséquence, et afin de garantir le respect des mesures liées au couvre-feu, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autorisation d'effectuer la présente séance à huis-clos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que la séance se déroulera à huit-clos.

---

## 1. Election d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Pedro LOPEZ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, fonctions qu'il a acceptées.

## 2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 décembre 2020

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

## 3. Adhésion au groupement de commande du Département.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'initiative du Conseil Départemental du Territoire de Belfort visant à la création d'une part, d'un groupement de commande annuel permettant l'achat de sel de déneigement, et d'autre part, la création d'un groupement de commande pour des produits de marquage routiers. L'idée de ces groupements est tout simplement de permettre une optimisation des coûts d'achat de ce type de fournitures dont les communes ont besoin en période hivernale.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion au groupement de commandes n'a pas d'effet contraignant et ne crée aucun coût tant que la commune n'a pas inscrit de travaux sur un bon de commande. La commune reste donc libre de faire autrement.

E<sup>1</sup> K

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide de rejoindre les deux groupements de commande du Conseil Départemental du Territoire de Belfort portant sur l'achat de sel de déneigement ainsi que de produits de marquage routiers et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental et tout documents afférents à la présente délibération.

#### 4. Approbation de la convention de partenariat avec Territoire d'Énergie 90

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le partenariat proposé par TDE90 visant à la mise à disposition d'un CEP (Conseiller en Energie Partagée) permettant la réalisation d'une analyse énergétique totale des infrastructures communales.

En effet, Pierre-Louis DEMANDRE, membre du Bureau Syndical de TDE 90, explique que TDE 90 réalise gratuitement des pré-diagnostic énergétique en vue d'obtenir un état des lieux des consommations et des dépenses énergétiques des bâtiments et de l'éclairage publics pour les communes du Territoire de Belfort de moins de 10 000 habitants. Afin de compléter cette mission de pré-diagnostic énergétique, TDE 90 propose également une mission d'analyse énergétique du patrimoine payante.

Cette mission est proposée dans le cadre d'une mise à disposition d'un conseiller en énergie partagée matérialisée par une convention signée entre TDE 90 et la commune.

La mise à disposition de services procède en l'espèce d'une démarche de coopération intercommunale, guidée par la solidarité territoriale, se traduisant par une péréquation financière dans l'établissement des tarifs des services, et une facturation générale en dessous du coût de revient effectif du service en cause pour les petites communes

Par ailleurs, la convention est conclue pour une durée de **trois ans** à compter de sa prise d'effet et concerne les actions suivantes à conduire sur le patrimoine communal :

- **Le pré-diagnostic énergétique** portant sur les trois dernières années comprenant un inventaire du patrimoine énergétique et son classement.
- **Le bilan énergétique détaillé** portant sur les trois dernières années, comprenant l'analyse du patrimoine et des problématiques énergétiques spécifiques, des propositions d'actions destinées à diminuer la facture énergétique.
- **Le suivi et l'accompagnement** dans la mise en œuvre du plan d'actions d'améliorations préconisé.
- **Le conseil, l'animation et la sensibilisation** aux élus et aux services de la commune en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

En échange de la réalisation du bilan énergétique de base et du suivi sur 3 ans, la commune s'engage à verser à TDE 90 une somme de **0.30 € par habitant et par an** (tarif prévu pour les communes de moins de 2 000 habitants).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et de Pierre-Louis DEMANDRE et après en avoir délibéré à l'unanimité : approuve la convention ainsi que la mise à disposition par TDE 90 d'un Conseiller en Énergie Partagée au service de la Commune de Vauthiermont ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec TDE 90 ainsi que tout documents nécessaires et à effectuer toutes démarches permettant la mise en œuvre de la présente délibération. Enfin le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à régler le coût de cette mise à disposition à TDE 90.

## 5. Approbation de la Convention de Partenariat avec la FDC 90

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le partenariat proposé par la FDC 90 visant à la mise en place d'opérations de plantation et d'entretien d'arbres fruitiers sauvage dans notre forêt communale. Ce partenariat permettra de contribuer à la défense de la biodiversité au sein de notre domaine forestier.

En effet, la FDC propose de financer intégralement l'achat de plants et à fournir conseils techniques et recommandations afin d'aider la commune à implanter les essences adéquates en forêt. En contrepartie, la Commune s'engage notamment à implanter les arbres fruitiers fournis par la FDC 90. Les plantations pourront par ailleurs être effectuées avec le concours des chasseurs locaux.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve la convention de partenariat proposée par la FDC 90 et Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout documents y afférents.

## 6. Renouvellement de l'adhésion au service de remplacement du CDG 90

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé depuis de nombreuses années un service de remplacement, sur le fondement de la compétence que lui reconnaît l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 susvisé.

Ce service permet au Centre de Gestion de recruter temporairement des agents non-titulaires et de les mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande. L'agent ainsi recruté est juridiquement agent du Centre de Gestion, recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée dont la durée est fixée en accord avec la commune ou l'établissement de mise à disposition.

Ainsi constitué, ce service s'avère être un excellent outil d'ajustement de la masse salariale pour les collectivités locales dans de nombreuses situations : remplacement des fonctionnaires momentanément indisponibles, départ précipité d'un fonctionnaire titulaire, surcroît d'activité etc... L'utilité d'un tel service pour la commune de Vauthiermont serait réelle. Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- La convention d'adhésion est signée pour **une période de 3 ans**, renouvelable seulement après accord de l'assemblée délibérante.
- Les frais de gestion prélevés par le Centre de Gestion sont de 8,5% du salaire brut de l'agent recruté. Ces frais de gestion ne sont prélevés que tant que la collectivité a un agent placé au service remplacement.

Le Maire présente par ailleurs un exemplaire de la convention d'adhésion qu'il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce projet et à exercer un choix.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : adopte la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion.

## **7. Adhésion à l'association des Communes Forestières**

Monsieur le Maire présente l'Association des Collectivités locales forestières du Territoire de Belfort et sa Fédération nationale qui ont pour objet de défendre les intérêts de la propriété forestière et de promouvoir le développement des territoires ruraux par la forêt.

Monsieur le Maire explique par ailleurs que les missions principales de l'association des Communes Forestières a notamment pour objectifs principaux :

- de recherche la protection, l'amélioration et la reconstitution des domaines forestiers ainsi que la meilleure utilisation commerciale et/ou industrielle de leurs produits ;
- de former les élus des communes forestières ou de leurs groupements de gestion ;
- de défendre l'usage du bois des massifs nationaux car sa valorisation y génère de la valeur ajoutée

Monsieur le Maire expose donc l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des Communes forestières car sur toutes les questions relevant de la gestion de la forêt et de l'intégration de la forêt dans des logiques de développement territorial, elle trouvera conseil, information, formation et appui.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide son adhésion au réseau des Communes forestières en : adhérant à l'Association des Collectivités locales forestières du Territoire de Belfort ainsi qu'à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France ; S'engage à respecter les statuts des associations et à honorer annuellement sa cotisation au réseau des Communes forestières en déléguant au maire les renouvellements annuels d'adhésion ;

De plus, le Conseil Municipal désigne pour représenter la commune au sein de l'Association des Collectivités locales forestières du Territoire de Belfort :

- Délégué titulaire : Monsieur Jean-François KOENIG, Conseiller Municipal
- Délégué suppléant : Monsieur Pierre-Louis DEMANDRE, Conseiller Municipal

Enfin, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion au réseau des Communes forestières.

## **8. Approbation de la convention de mise à disposition avec « Heures d'Amitiés »**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition du local dit « garage/stockage » avait été conclue avec l'association « Heures d'Amitiés » afin de leur permettre de disposer de ce local dans le cadre de leurs activités associatives et ce faisant suite à la délibération n°059-2019 du 30 décembre 2019.

Toutefois, il s'avère après relecture de cette convention et consultation de services juridiques externes, que cette convention n'est pas conforme à la loi car cette dernière est conclue pour une durée indéterminée, or aucun acte administratif ne saurait être en vigueur sans limitation de durée. Par ailleurs, la convention ne comprend aucune disposition permettant de la réviser ou de la résilier ce qui n'est également pas conforme à la réglementation.

Par conséquent, l'ancienne convention est réputée nulle et non avenante et il convient d'en adopter une nouvelle qui soit conforme à la réglementation en vigueur.

En effet, le Conseil Municipal souhaite réaffirmer sa volonté de soutenir l'association « Heures d'Amitiés » dans la poursuite de ses actions au service de la Commune.

Dans cette optique, Monsieur le Maire et son 1<sup>er</sup> Adjoint, Francis LUCZAK, expliquent au Conseil Municipal qu'ils ont rencontré les représentants de l'association susvisé afin de leur faire part de cette situation et convenir ensemble d'une nouvelle convention. Suite à ces échanges, Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal le nouveau projet de convention de mise à disposition dont il fait lecture à l'assemblée. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce projet et à exercer un choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : approuve la nouvelle convention de mise à disposition du local dit « garage/stockage » avec l'association « Heures d'Amitiés » et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et notamment à dénoncer l'ancienne convention du 30/12/2019 et à signer la nouvelle convention de mise à disposition ainsi que tous documents afférant à la présente délibération.

#### **9. Approbation de la convention de mise à disposition avec « Les Boitchus don d'organes »**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait d'adopter une seconde convention de mise à disposition du local dit « garage/stockage » avec l'association « Les Boitchus » afin de leur permettre de disposer de ce local et de soutenir leurs activités caritatives et associatives. En effet, le Conseil Municipal considère que l'association « Les Boitchus », basée à Vauthiermont, concourt à l'intérêt général en œuvrant régulièrement à la sensibilisation aux dons d'organes et à la réussite des greffes au travers de manifestations sportives telles que les « Foulées Printanière » et qu'à cette fin, l'association peut avoir l'utilité de disposer d'un local afin d'y stocker du matériel.

De plus, le Conseil Municipal souhaite affirmer sa volonté de soutenir l'association « Les Boitchus » dans la poursuite de son objet social qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général. Dans cette optique, Monsieur le Maire et son 1<sup>er</sup> Adjoint, Francis LUCZAK, expliquent au Conseil Municipal qu'ils ont rencontré la représentante de l'association susvisée afin de lui faire part du souhait de la Commune de soutenir leurs activités et convenir ensemble d'une convention. Suite à ces échanges, Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition dont il fait lecture à l'assemblée. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce projet et à exercer un choix.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve la convention de mise à disposition du local dit « garage/stockage » avec l'association « Les Boitchus » et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

#### **10. Approbation des conventions de fonctionnement avec les associations**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait d'adopter un modèle de convention de fonctionnement/partenariat avec les associations locales qui rendent service à la commune afin de formaliser les relations que la Commune entretient avec ces associations et de fixer les modalités de ces partenariats au moyen de conventions.

En effet, le Conseil Municipal souhaite affirmer sa volonté de soutenir les associations dans la poursuite de leurs activités.

Dans cette optique, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un « projet-type » de convention a été élaboré, auquel il suffirait, globalement, de simplement modifier le nom du cocontractant afin de conclure des partenariats avec diverses associations. Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a naturellement prévu de rencontrer les représentants des différentes associations afin de leur présenter le projet de la Commune et de leur proposer de conclure des partenariats.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal le projet de convention de fonctionnement/partenariat dont il fait lecture à l'assemblée. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce projet et à exercer un choix.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve le modèle de convention de fonctionnement/partenariat avec les associations locales. Par ailleurs, le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire ainsi qu'à son 1<sup>er</sup> Adjoint, Francis LUCZAK, pour négocier librement les termes exacts de chacune des conventions avec les associations ainsi que toute latitude pour y apporter toutes modifications nécessaires, après consultation des associations, afin de permettre leurs signatures. De plus, le Conseil Municipal précise que la liste nominative des associations avec lesquelles Monsieur le Maire à toute latitude pour convenir de ces conventions :

- Association « Heures d'Amitiés »
- Association « Les Boitchus »
- ACCA de Vauthiermont
- Amicale Saint-Antoine
- Association de l'Orchestre d'Harmonie de Danjoutin
- UNC Lachapelle-sous-Rougemont
- FNACA Lachapelle-sous-Rougemont
- Association du Souvenir Français

Le Conseil Municipal demande également à Monsieur le Maire ainsi qu'à son 1<sup>er</sup> Adjoint, qu'en contrepartie du mandat qui leur ait donné, ces derniers devront rendre compte au Conseil Municipal des résultats de leurs tractations avec les associations et ce quel qu'en soit le résultat.

Enfin, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer les conventions de fonctionnement/partenariat ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

### 11. Approbation du programme de travaux sylvicoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été destinataire ce jour même du programme de travaux sylvicoles 2021 qui avait été demandé à l'ONF. En effet, Monsieur le Maire rappelle que la Commune a vocation à entretenir le domaine forestier selon les termes prévus dans le Plan d'Aménagement Forestier de Vauthiermont. Dans cette optique, la Commune effectue des travaux dits « sylvicoles » en concertation avec l'ONF qui indique les priorités pour notre forêt communale. Toutefois, le volume et le coût des travaux proposés par l'ONF cette année est beaucoup trop élevé au regard des capacités financières de la Commune.

PK

Par conséquent, le Conseil Municipal ne peut approuver ce programme de travaux dans l'état.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de mandater Jean-François KOENIG afin de réétudier ce programme de travaux et le limiter aux seuls travaux réellement urgents pour notre forêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition et demande à Jean-François KOENIG de prendre contact avec notre Garde Forestier.

## 12. Compte-rendu des représentants au sein des organismes extérieurs

### ✓ Grand Belfort.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée de plusieurs dossiers ou projets qui ont été traités par le Grand Belfort :

- **Finances/Débat d'Orientation Budgétaire** : Dans le cadre de la préparation du budget intercommunal, le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu. Le Grand Belfort devra faire face à la mise en œuvre d'investissements importants, tels que la Piscine des Résidences (coût prévisionnel HT : 1,3M€) alors que les dotations seront en nette baisse.
- **Piste cyclables** : La carte des pistes cyclables a été mise à jour par les services du Grand Belfort.

### ✓ Syndicat Intercommunal du Tilleul

- **Réunion du Conseil d'école** : le projet de nouvelle école centralisée a encore été évoqué lors de la dernière réunion. Toutefois, Monsieur le Maire a rappelé l'importance de lancer une étude de démographique sur le secteur afin d'envisager la faisabilité d'un projet de regroupement sur les 7 communes.

## 13. Fibre optique : point d'étape sur les travaux.

Monsieur le Maire souhaite profiter de cette séance de Conseil Municipal pour faire un point d'étape sur les travaux d'installation de la fibre optique à Vauthiermont.

En effet, alors que les opérateurs n'avaient pas prévenu la Commune, les travaux visant à tirer les câbles ont commencé en janvier. Une première difficulté avait été constatée par les sous-traitants d'Orange, relative à l'envahissement de deux poteaux télécom par du lierre. Afin de démontrer la réactivité de la Commune et notre volonté de pouvoir faire avancer ces travaux au plus vite, Monsieur le Maire a procédé à l'élagage de ces deux poteaux avec l'aide des membres du Conseil Municipal ainsi que celle des agriculteurs. Monsieur le Maire remercie tous les participants pour leur aide dans cette tâche.

Les travaux ont pu continuer assez rapidement, toutefois, une deuxième difficulté a été constatée : une chambre télécom devra impérativement être surélevée afin qu'elle soit opérationnelle. Ces travaux sont à la charge exclusive d'Orange, cependant, ils nécessitent une autorisation du Département car la structure se trouve sur le domaine départemental. Ainsi, afin de permettre la réalisation de ces travaux au plus vite, Monsieur le Maire a contacté le Président du Conseil Départemental afin d'étudier ce dossier. Les services du

PC 7 

Génie Civil ont donc étudié la question avec une réactivité remarquable et l'autorisation d'effectuer les travaux a été accordée à Orange dès ce mardi 18 février.

Par conséquent, une fois les travaux de surélévation de la chambre télécom effectués, il ne devrait plus y avoir d'obstacle à l'arrivée de la fibre optique afin de couvrir notre Commune à 100%. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal suivent de près ce dossier qui de la plus haute importance pour notre commune. La Municipalité ne manquera pas de revenir vers les habitants afin de les informer de l'avancée des travaux ou de leur aboutissement s'il y a lieu.

#### 14. Questions diverses

- **Plan paysage** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Grand Belfort a mis en place un fonds d'aide dénommé « Plan Paysage » qui permettra de financer des projets relatifs à des aménagements paysagers. Les dossiers devant être déposés le 31 mai au plus tard, le Conseil Municipal est invité à réfléchir aux projets que la Commune pourrait porter dans ce domaine.
- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)** : A la demande des services fiscaux, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion annuelle de la CCID aura lieu au mois de mars.
- **Commission de contrôle des listes électorales** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de la commission de contrôle aura lieu prochainement afin d'étudier la liste électorale.
- **Élections Départementales et Régionales** : Les dates des prochains scrutins relatifs aux élections départementales et régionales sont désormais connues : les scrutins auront lieu le 13 et 20 juin 2021.
- **Rencontre avec la FDC 90** : La Municipalité a eu le plaisir d'accueillir les représentants de la Fédération des Chasseurs qui avait formulé le souhait de visiter les étangs communaux. Il est ressorti de cette rencontre que la réhabilitation des étangs pourrait faire l'objet de subventions très importantes notamment de la part de l'ANNAH et de l'Agence de l'eau. La FDC est par ailleurs très enthousiaste quant à cette idée et est prête à soutenir la commune. La Municipalité étudiera en détail les possibilités qui s'offrent à elle lors d'une prochaine rencontre avec l'ACCA de Vauthiermont et la FDC.
- **Police de l'eau** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu, en compagnie de Nicolas BITSCH et Jean-François KOENIG, les émissaires de la Police de l'eau afin de procéder à des révisions de la carte des cours d'eau qui comporte certaines erreurs. Les représentants de la Police de l'eau ont été très attentifs aux remarques de la Commune et la carte devrait être réétudiée par leurs services.
- **Divers** : Le Conseil Municipal adresse ces sincères remerciements et félicitations à Gilbert FROSSARD et l'Amicale Saint-Antoine pour l'entretien du clocher de l'église. Un projet de journée citoyenne a été évoqué. De plus, le Conseil souhaiterait mettre un local à la disposition des jeunes du village.

*En l'absence de question supplémentaire, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.*

Le 18 février 2021



Le Maire,  
**Alexandre MANÇANET**

Le Secrétaire de séance,  
**Pedro LOPEZ**